

Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mai 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 13 de la résolution 2102 (2013) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de le tenir informé de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) tous les 90 jours, le présent rapport rend compte des principaux faits nouveaux survenus entre le 16 février et le 30 avril 2014.

II. Évolution de la situation politique et de l'état de sécurité

A. Situation politique

2. Sur le plan politique, on retiendra surtout l'entreprise d'édification de l'État et d'importants faits nouveaux d'intérêt régional. Si le Gouvernement fédéral s'est donné pour priorité, en 2014, d'aller de l'avant dans cette entreprise, notamment en mettant en place des administrations régionales provisoires, il a toutefois dû faire face à de nombreuses difficultés, principalement à Baidoa et dans les régions de Mapu Djouba et Bas-Djouba. Les tensions entre le Puntland et le « Somaliland » se sont avivées le 15 avril à la suite de l'occupation temporaire de Taleex par l'armée du « Somaliland » dans la région contestée de Sool.

3. À Baidoa, le Parlement de l'État fédéral autoproclamé composé des régions de Bay, Bakool et Bas-Chébéli ainsi que des trois régions relevant de l'administration provisoire de Djouba a élu le 3 mars, Madobe Nunow Mohamed, ancien membre du Parlement fédéral de transition, « Président » de l'« État du sud-ouest de la Somalie ». Le 26 mars, l'initiative rivale, conduite par Sharif Hassan Sheikh Adan, ancien Président du Parlement fédéral de transition tendant à mettre en place un État fédéral composé de trois régions, a élu « Président » le demi-frère de ce dernier, Mohamed Haji Abdinur. Hassan Sheikh Mohamoud, Président somalien, Mohamed Sheikh Osman Jawaari, Président du Parlement fédéral, et plusieurs ministres se sont rendus à Baidoa du 30 mars au 1er avril pour s'y entretenir avec des représentants des deux initiatives. Officiellement, le Gouvernement fédéral privilégie la formule de l'État composé de trois régions, mais pas nécessairement dans le cadre de l'initiative actuelle. L'administration provisoire de Djouba et le Gouvernement du Puntland ont l'un et l'autre pris position en faveur de la formule des trois régions.







4. Le 20 février, l'administration provisoire de Djouba a nommé de nouveaux ministres et vice-ministres, dont une femme à la tête du Ministère d'État aux affaires féminines. Ces nominations viennent compléter celles précédemment annoncées. On a continué d'œuvrer à promouvoir la mise en œuvre de l'Accord d'Addis-Abeba du 27 août 2013. Des fonds apportés par le Gouvernement japonais ont permis de financer en partie la conférence de réconciliation de Kismayo, prévue par l'Accord. Le 28 mars, l'Autorité intergouvernementale pour le développement a convoqué la première réunion du Comité technique de sécurité sur le retour des milices à Kismayo et leur intégration dans l'armée nationale somalienne. Le 18 avril, Abdiweli Sheikh Ahmed, Premier Ministre somalien, a achevé une visite officielle d'une semaine à Kismayo, au cours de laquelle les négociations sur le retour des milices ont débuté et 16 membres de la milice de Barre Hirrale sont retournés à Kismayo. Il a aussi créé des comités composés de notables et de représentants de groupes de femmes, qui avaient pour mission de promouvoir la paix entre les clans et d'accompagner ainsi l'entreprise de réconciliation dans les régions du Moyen-Djouba et du Bas-Djouba.

5. À la suite des élections de janvier 2014, le Gouvernement du Puntland a continué de resserrer ses liens avec les parties prenantes régionales et internationales. En mars, son président, Abdiweli Mohamed Ali « Gaas », s'est rendu en Éthiopie et à Djibouti.

6. Les tensions se sont avivées entre le Puntland et le « Somaliland », les régions contestées de Sool et de Sanaag. La visite effectuée le 16 mars par le Président du « Somaliland », Ahmed Mohamed Mohamoud « Silanyo », dans la ville côtière de Laasqoray, dans la région contestée de Sanaag, a provoqué un renforcement du dispositif militaire de part et d'autre. Les relations se sont encore détériorées après que de hauts responsables du Puntland ont accusé le « Somaliland » de soutenir le mouvement des Chabab. Réfutant ces allégations, le « Somaliland » a demandé au Gouvernement somalien d'intervenir. Le 15 avril, le « Somaliland » a déployé ses forces dans la région contestée de Sool occupant, le même jour, la ville de Taleex. Les soldats quitteront la ville le lendemain, moins de 24 heures après leur arrivée.

7. Par ailleurs, le 22 mars, le Parlement fédéral a ouvert sa quatrième session à Mogadiscio. Le 24 mars, le Conseil des ministres a approuvé le budget national révisé de l'exercice 2014, qui se chiffre à 218 millions de dollars, soit presque le double de celui de l'exercice 2013, qui était de 114 millions de dollars. On prévoit que 52 % des ressources budgétaires seront de source interne. Le 29 mars, dans le cadre de la politique de transparence et de responsabilité dans la gestion des deniers publics, le Président du Parlement a annoncé qu'à compter du 1er avril, les retraits d'espèces de la Banque centrale seraient soumis à autorisation parlementaire. Le 24 avril, le Conseil des ministres a confirmé Bashir Isse Ali, Gouverneur par intérim de la Banque centrale depuis novembre 2013 dans cette fonction, Mme Maryam Abdullahi Yusuf étant quant à elle confirmée dans celle de Gouverneur adjoint.

8. Le Gouvernement fédéral a poursuivi son offensive diplomatique internationale dans le but de redorer l'image de la Somalie et de mobiliser un appui financier. Le Président s'est rendu ainsi au Japon du 10 au 16 mars et a assisté au vingt-cinquième Sommet de la Ligue des États arabes au Koweït les 24 et 25 mars. Le 1er avril, il a participé au quatrième Sommet Union européenne-Afrique à Bruxelles. Le Premier Ministre a pris part à des consultations régionales en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda. Il a aussi assisté à une réunion de l'Organisation

internationale du Travail, tenue à Genève du 19 au 23 mars, avant de se rendre aux Émirats arabes unis le 31 mars.

B. Sécurité

9. Au début du mois de mars, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'armée ont lancé l'opération conjointe « Aigle », dont la première phase a permis d'enregistrer de grandes avancées sur plusieurs fronts dans le territoire contrôlé par les Chabab. En revanche, Mogadiscio est restée en proie à une persistante insécurité. Le 21 février, 11 combattants des Chabab porteurs d'explosifs et d'armes légères ont lancé, contre le palais présidentiel, une attaque complexe, qui s'est soldée par la mort de huit personnes. Le 27 février, un attentat à la voiture piégée, visant des officiers de l'armée dans le district de Shibis, a fait huit morts et six blessés. Le 15 mars, un autre véhicule piégé a explosé prématurément devant l'hôtel Maka-Almukarama, blessant quatre agents de sécurité et sept civils. Deux membres du Parlement fédéral, Isak Mohamed Rino et Abdul Aziz Isaq Mursal, ont été l'un et l'autre assassinés à Mogadiscio les 21 et 22 avril.

10. Par ailleurs, les tirs de mortier, qui étaient probablement le fait des Chabab bénéficiant de l'appui de sympathisants locaux, ont continué de secouer Mogadiscio. Le 25 mars, un obus est tombé devant le poste de police de l'aéroport international de Mogadiscio et deux autres ont atterri dans un camp de déplacés dans le district de Daynille, blessant 10 civils. Les hommes de l'armée et de l'AMISOM ont essuyé des attaques armées et des attentats à l'explosif télécommandé quasiment chaque semaine. On a fait état, semaine après semaine, d'attaques à la grenade et d'assassinats de membres sans parler de « collaborateurs » civils.

11. Les 7 et 8 mars, lors d'opérations conjointes, les troupes de l'AMISOM et de l'armée ont réussi à prendre le contrôle des villes de Xuddur et de Waajid (région de Bakool), sans rencontrer de résistance de la part des insurgés. Le 9 mars, les forces alliées se sont emparées de Burdhubo, dans la région de Gedo. Depuis, on a fait état chaque semaine de tirs de mortier et d'accrochages à l'intérieur et à l'extérieur de la ville. Le 13 mars, l'AMISOM et les forces somaliennes ont pris Buulobarde, dans la région d'Hiran. Le 18 mars, les combattants des Chabab ont mené une attaque complexe contre un hôtel de Buulobarde servant de base aux forces conjointes, qui a fait deux morts parmi les troupes de l'AMISOM et cinq parmi celles de l'armée nationale.

12. Le 16 mars, des hommes de l'AMISOM et des forces somaliennes ont repris la ville côtière de Warhshiik, dans la région du Moyen-Chébéli. Le 18 mars, ils ont pris Fidow, à la frontière avec la région d'Hiran. Le 22 mars, faisant mouvement de Marka, les forces conjointes se sont emparées de Qoryooley, dans la région du Bas-Chébéli. Le Bas-Chébéli est resté en proie à une grande instabilité : au-delà de la reprise de l'offensive militaire, la région a été la cible d'attaques d'exploration menées par les Chabab et d'actes criminels qui seraient le fait de soldats somaliens (postes de contrôle illégaux, fusillades et vols à main armée, etc.). Le 25 mars, des hommes de l'AMISOM et des forces somaliennes ont repris Maxas, à la frontière entre les régions d'Hiran et de Galgaduud, et ont continué de faire mouvement vers Ceel Buur (région de Galgaduud), dont elles s'empareront le 26 mars sans rencontrer de résistance de la part des Chabab.

13. La situation à Kismayo est demeurée extrêmement instable. Le 17 février, le chef du renseignement de l'administration provisoire de Djouba a été assassiné lors d'un attentat revendiqué par les Chabab. Le 26 mars, quatre petits missiles ont été tirés en direction de l'aéroport de la ville où se tenait une réunion entre des représentants du Gouvernement et une délégation de l'ONU. Il n'y a pas eu de blessés. Les forces de l'AMISOM et de l'administration provisoire de Djouba ont continué d'être la cible d'attaques de guérilla et d'attentats terroristes, aussi bien dans la ville de Kismayo que dans le reste de la région du Bas-Djouba, en particulier aux alentours d'Afmadow et sur la route reliant Taabta à Dhobley.

14. Le 7 avril, deux consultants internationaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont été tués par balle par un agent de sécurité à l'aéroport de Gaalkacyo. L'assaillant et trois suspects ont été arrêtés et l'enquête suit son cours. Selon des informations récentes, des éléments Chabab se seraient infiltrés dans les villes de Boosaaso, de Garoowe, et de Gaalkacyo et alentour ou y auraient été vus, ce qui donne à penser que certains militants tentent de rejoindre le Puntland, en particulier les montagnes de Galgala, pour s'y abriter provisoirement et échapper à l'offensive menée dans le centre et le sud de la Somalie. Les autorités du Puntland ont renforcé la sécurité dans toutes les grandes villes et multiplié les postes de contrôle le long de la route reliant Boosaaso à Gaalkacyo.

15. Le 20 avril, le Président a prononcé l'ouverture d'une conférence de trois jours sur la sécurité nationale, organisée à Mogadiscio par le Ministère de la sécurité nationale, à laquelle ont assisté des représentants des diverses institutions somaliennes chargées de la sécurité, du monde des affaires et de la société civile. Des représentants de l'AMISOM, de la MANUSOM et de la communauté internationale y ont également assisté en qualité d'observateurs. Les participants ont débattu de questions de sécurité, le but étant d'arrêter un cadre stratégique complet d'orientation de la politique de sécurité nationale. Il s'agit là d'une initiative sans précédent du Gouvernement fédéral visant à prendre en main la sécurité du pays.

III. Appui de l'ONU à la consolidation de la paix

16. L'ONU a continué d'œuvrer avec la communauté internationale à la mise en œuvre du Pacte pour la Somalie et du programme « Vision 2016 », censés permettre d'aligner l'aide internationale sur un programme national unifié. Le Gouvernement a concouru à l'établissement d'un programme de travail pour 2014, parfaitement harmonisé avec le Pacte, qui a été présenté par le Premier Ministre au Parlement fédéral au début du mois d'avril.

17. La MANUSOM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aident le Gouvernement fédéral à se donner les moyens de mettre en œuvre ses principales priorités législatives, notamment en apportant une assistance au Service chargé de la rédaction des lois du Ministère de la justice et de la Constitution ainsi qu'au Parlement fédéral aux fins de son programme législatif de 2014. Ils collaborent également avec le pouvoir exécutif fédéral à rationaliser la structure et l'organisation des ministères et des secrétariats dans le cadre d'un programme phare de renforcement des capacités institutionnelles, exécuté en coopération avec la Banque mondiale.

18. La MANUSOM organise tous les mois des débats politiques avec des personnalités somaliennes et des représentants de la société civile sur les moyens de promouvoir la réalisation des priorités politiques du Gouvernement fédéral.

A. Bons offices et soutien politique

19. Mon Représentant spécial pour la Somalie et Chef de la MANUSOM, Nicholas Kay, a continué d'offrir ses bons offices au Gouvernement fédéral et aux acteurs de la région. S'agissant des tensions qui agitent Baidoa, il a instamment demandé au Gouvernement fédéral de s'entremettre auprès des deux parties en présence et réaffirmé que l'ONU et les partenaires internationaux étaient prêts à appuyer toute solution négociée. Il a continué d'œuvrer à bâtir des relations de coopération entre Mogadiscio et Garoowe. En concertation avec d'autres partenaires, il a entretenu le dialogue avec les Gouvernements du Puntland et du Somaliland, qu'il invite à faire preuve de retenue, à éviter les affrontements et à dialoguer.

20. Les 21 et 22 mars, mon Représentant spécial a tenu des consultations avec divers partenaires à Nairobi. À cette occasion, il a fait, à l'intention du corps diplomatique, un exposé conjoint avec Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, et Mohammed Abdi Affey, Envoyé de l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Somalie sur l'opération « Aigle » et les principaux faits nouveaux d'intérêt politique survenus dans le pays.

21. Le 24 mars, prenant la parole lors de la quatre cent vingt-cinquième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba, mon Représentant spécial a souligné combien il importait d'aligner la campagne militaire sur les initiatives politiques et les activités de stabilisation menées dans le sud et le centre de la Somalie et encouragé le Gouvernement fédéral à continuer de jouer un rôle de premier plan dans l'édification pacifique de l'État. Il s'est ensuite rendu à Djibouti afin de s'entretenir avec le Président Ismaël Omar Guelleh.

22. Lors d'un entretien avec Ismail Abdullahi Fartaag, premier Chef adjoint de l'administration provisoire de Djouba, le 26 mars, à Kismayo, ma Représentante spéciale adjointe, Fatiha Serour, a souligné qu'il était essentiel que le Gouvernement fédéral et l'administration provisoire de Djouba appliquent l'Accord d'Addis-Abeba et préconisé l'ouverture d'un dialogue direct entre les deux parties. Elle a aussi encouragé l'administration provisoire de Djouba à participer aux travaux des groupes de travail créés aux fins des objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État en vue de la mise en œuvre du Pacte pour la Somalie.

B. Appui à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État

Mise en place d'un système fédéral, révision de la Constitution, démocratie et gouvernance

23. L'ONU a continué de donner des conseils sur les questions de stratégie et de politique générale pour accompagner la création de l'État somalien. Au début de février, la Présidente a communiqué aux membres de la communauté internationale un avant-projet du cadre d'action du Gouvernement fédéral pour la mise en œuvre de la feuille de route pour Vision 2016. La MANUSOM a également fourni au Gouvernement fédéral, à sa demande, des conseils sur la mise en œuvre de cette feuille de route et lui a notamment recommandé d'intégrer les dispositifs de coordination de l'objectif 1 de consolidation de la paix et d'édification de l'État, du Pacte pour la Somalie et le cadre d'action de Vision 2016.

24. Comme suite à la création du Ministère de la justice et de la Constitution et à l'installation du nouveau Cabinet en janvier 2014, les membres des pouvoirs exécutif et législatif tiennent actuellement des consultations, le but étant de dégager un consensus sur le rôle et les responsabilités des parties prenantes au processus constitutionnel, et d'arrêter une approche commune de l'éducation civique et de la sensibilisation du public. Le PNUD et la MANUSOM appuient conjointement ces activités.

25. Avec le concours de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques du Secrétariat, la MANUSOM et le PNUD ont détaché auprès du Gouvernement fédéral un conseiller électoral chargé des questions relatives aux priorités et à la législation électorales. Les autorités ont accepté le principe de la création d'une commission sur la loi électorale, composée de représentants du Ministère de l'intérieur et du fédéralisme, du Ministère de la justice et de la Constitution et du Parlement fédéral qui sera chargée d'élaborer un avant-projet de loi portant création de la Commission électorale indépendante nationale qui recevra l'assistance de la MANUSOM et du PNUD.

Secteur de la sécurité et état de droit

Réforme du secteur de la sécurité

26. Le 3 mars, le Gouvernement fédéral et la communauté internationale sont convenus du mandat du Groupe de travail sur l'objectif 2 de consolidation de la paix et d'édification de l'État, dont la MANUSOM assure le secrétariat et qui aidera les autorités fédérales à coordonner les activités d'appui à la mise en place d'institutions fédérales chargées de la sécurité, unies, compétentes et responsables, au service des Somaliens. Le 1er avril, le secrétariat du Conseil national de sécurité a lancé, en collaboration avec le Gouvernement fédéral, un projet visant à améliorer les services de planification et de direction offerts au Conseil.

27. Avec le concours de la Banque mondiale et de la MANUSOM, le Gouvernement fédéral a continué d'examiner le budget alloué au secteur de la sécurité, le but étant d'arrêter avec les autorités régionales une stratégie et une politique de sécurité nationales, et de se donner les moyens de décisions éclairées touchant l'allocation de ressources, les priorités d'action et les déficits financiers dans ledit secteur. Par ailleurs, le Gouvernement fédéral a fait part de son intention de mettre un terme à l'activité des entreprises de sécurité privées en Somalie. À compter de janvier 2014, il a cessé de renouveler les licences octroyées aux sociétés existantes qui n'ont pu obtenir que des renouvellements temporaires. Le pays continue d'avoir grand besoin de renforcer ses capacités dans ce domaine.

28. Le Groupe de travail chargé de la politique de défense, organe subsidiaire du Groupe de travail sur la défense, coprésidé par la MANUSOM et le Ministère de la défense, a aidé le Gouvernement fédéral à établir le projet de directives ministérielles relatives à la politique de défense pour la période 2014-2016, qui a été signé le 23 mars.

29. Le Groupe directeur de formation, épaulé par la MANUSOM, continue de coordonner la formation dispensée à 1 500 membres du personnel de l'armée somalienne au camp de Jazeera, à Mogadiscio. La MANUSOM a également aidé l'AMISOM et le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) à mettre en œuvre le concept d'opérations militaires.

Désengagement des combattants

30. La MANUSOM a continué d'appuyer le programme national somalien en faveur des combattants désengagés, l'accent étant davantage mis sur les possibilités d'accueil de ceux qui se trouvent aux environs de Kismaayo. Le Gouvernement luxembourgeois a fourni des fonds supplémentaires pour soutenir les programmes destinés aux combattants « à haut risque ».

Police

31. La Section de police mixte des Nations Unies a continué d'aider la police somalienne à renforcer la planification stratégique et les capacités opérationnelles, notamment dans les zones reprises depuis peu. Le Ministère de la sécurité nationale a annoncé son intention de constituer une équipe de planification des activités de la police chargée d'arrêter des priorités nationales et d'améliorer le contrôle. Les sections de police de la MANUSOM et de l'AMISOM ont concouru à la formation des membres de la police somalienne qui seront déployés dans les zones en question.

32. L'ONU a remis en état sept commissariats de police dans les régions de Banadir et de Bay et construit un commissariat pilote à Garoowe, au Puntland, dans le cadre des efforts visant à renforcer les capacités opérationnelles et la police de proximité. Le vingt et unième cycle de versement des soldes d'environ 5 700 policiers opérant dans le sud et le centre de la Somalie a été mené à terme, et tous ceux qui étaient stationnés dans ces zones ont été enregistrés dans une base de gestion des ressources humaines.

33. Le PNUD a élaboré, à l'intention des commissaires de police, des directives définissant les fonctions de base et les consignes de tout commissariat moderne. Le 9 mars, neuf policiers titulaires de bourses octroyées par le PNUD ont obtenu un diplôme de la faculté de droit de l'Université de l'État du Puntland. Le Somaliland offre désormais une formation sur les consignes en usage dans un commissariat modèle et un nouveau système de suivi du comportement professionnel et de la rémunération a été mis en place pour l'unité spéciale de police.

Justice et système pénitentiaire

34. L'ONU a continué d'apporter un appui au Ministère de la justice et de la constitution pour la réalisation de l'objectif 3 de consolidation de la paix et d'édification de l'État, en renforçant les capacités institutionnelles de ce ministère et facilitant la conclusion d'accords avec lui, notamment sur les modalités d'exécution des programmes. Le 26 mars, la MANUSOM s'est entretenue à Kismayo avec des responsables de l'administration provisoire de Djouba afin de déterminer les besoins prioritaires de cette dernière et d'examiner la question de la consolidation des relations avec le Gouvernement fédéral. L'ONU œuvre à l'établissement d'un cadre commun pour l'élaboration des programmes relatifs à l'état de droit durant la période 2014-2016, conformément au dispositif mis en place par la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, qui vise à assurer la mise en œuvre concrète de l'appui offert par la MANUSOM et les organismes des Nations Unies et à coordonner les interventions qu'ils mènent au titre des objectifs 2 et 3 de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Ce cadre, qui est à l'étude, est établi en coordination avec le Gouvernement fédéral.

35. Le 2 avril, la prison de haute sécurité qui a ouvert ses portes à Garoowe facilitera le transfèrement des pirates somaliens condamnés par des juridictions étrangères aux fins de l'exécution de leur peine dans le pays. Le projet a été financé et mené à terme par l'ONUDC en partenariat avec le Bureau des services d'appui aux projets. Entre le 25 et le 27 mars, 25 agents des administrations pénitentiaires, dont 7 femmes, ont reçu une formation à Mogadiscio, dispensée par la MANUSOM, l'ONUDC et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui a porté sur le traitement des prisonniers, la gestion d'établissements pénitentiaires, les femmes et la justice pour mineurs. Le 4 avril, 15 prisonniers se sont échappés de la prison de Boosaaso; 13 d'entre eux ont déjà été repris.

Sécurité maritime

36. Même si le nombre d'actes de piraterie reste peu élevé, la menace demeure latente et les acquis pourraient être remis en cause faute de développement durable et de dispositif de sécurité maritime solide. À en juger par l'arrestation des membres de deux groupes de pirates, la piraterie n'a pas disparu en Somalie. Les suspects ont été transférés aux Seychelles pour y être jugés.

37. L'ONU et l'Organisation maritime internationale apportent une assistance technique au Gouvernement fédéral aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie somalienne pour la sécurité et les ressources maritimes. Du 24 au 27 mars, l'ONUDC a organisé un atelier juridique à l'intention des juges et procureurs somaliens et, le 28 mars, il a réuni le groupe de travail juridique sur le mécanisme régional de coordination maritime. Du 1er au 5 avril, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a tenu un atelier sur les pêches. Cependant, la mise en place du dispositif de sécurité maritime sous la direction du Conseil national de sécurité a souffert de l'absence de consensus au sein du Conseil à propos de la zone économique exclusive somalienne et de la répartition des missions et compétences entre la police maritime somalienne, la garde côtière et la marine.

Lutte antimines

38. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM) a continué de conseiller sur le plan technique l'Autorité somalienne chargée de la gestion des explosifs et les centres de lutte antimines du Somaliland et du Puntland. En mars, des équipes de sensibilisation aux dangers des explosifs du SLAM ont dispensé à 1 675 réfugiés rentrés d'Arabie saoudite une formation sur les précautions à prendre et ont mené des activités de sensibilisation dans les régions de Gedo, de Bakool et de Galgaduud pendant tout le mois d'avril.

39. Dans le district de Dayniile à Mogadiscio, les équipes du SLAM ont poursuivi leurs activités de déminage, en neutralisant 1 609 engins non explosés, réduisant ainsi les risques de récupération pour la confection d'engins explosifs artisanaux. Le SLAM a aidé le Gouvernement fédéral à s'acquitter de ses obligations résultant du régime de sanctions en améliorant la sécurité dans un entrepôt d'armes et de munitions de l'armée situé à Mogadiscio. Du 21 au 23 avril, 10 membres du personnel militaire somalien ont reçu une formation sur le marquage et l'enregistrement des armes.

40. Le SLAM a continué de fournir un appui aux fins de la gestion des explosifs à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes dans le sud et le centre du pays. La formation et le mentorat portant sur la destruction des engins explosifs et la

neutralisation des engins explosifs artisanaux ont été étendus aux contingents éthiopiens de l'AMISOM. La police somalienne a également bénéficié d'une formation et d'un tutorat dans ces domaines, et du matériel et des chiens détecteurs de mines lui ont été fournis. Le SLAM a aussi aidé la police à effectuer des fouilles dans les principaux sites et infrastructures du Gouvernement. À Mogadiscio, à Baidoa dans la région de Bay, à Beledweyne dans la région de Hiran et à Afgoye dans le Bas-Chébéli, 28 incidents associés à des engins explosifs artisanaux ont été recensés et 36 engins non explosés ont été repérés et détruits.

41. Le SLAM a continué d'appuyer les activités de reconnaissance des routes en vue de protéger les convois de ravitaillement de la MANUSOM contre les risques posés par les explosifs, et effectué des fouilles dans des camps de l'ONU à la recherche de tels engins.

C. Droits de l'homme et protection

Droits de l'homme

42. La MANUSOM a continué de fournir une assistance technique au Ministère des droits de l'homme et des affaires féminines et de dispenser des formations au Comité des droits de l'homme du Parlement du Puntland, à la Commission des droits de l'homme du Somaliland et à des organisations de la société civile au Somaliland, dans le sud et le centre de la Somalie et au Puntland.

43. Le 11 mars, trois hommes ont été exécutés par un peloton d'exécution à Mogadiscio, après avoir été déclarés coupables de meurtre par la justice militaire. En 2014, quatre personnes ont été exécutées jusqu'à présent par le Gouvernement fédéral, malgré l'engagement qu'il avait pris en 2011 de respecter un moratoire sur la peine capitale.

44. La MANUSOM et ses partenaires ont continué de recevoir des informations sur les violations des droits de l'homme dont certaines auraient été commises dans le cadre de l'offensive militaire en cours. Toutefois, il a été difficile de vérifier ces informations en raison des conditions de sécurité.

45. Les expulsions forcées de personnes déplacées se sont poursuivies; celle d'une famille dans le district de Hodan à Mogadiscio, en mars, a donné lieu à des manifestations auxquelles la police somalienne a riposté par des tirs et en mettant le feu à des pneus, ce que je trouve inquiétant.

46. Avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, le Gouvernement fédéral a arrêté sa politique générale concernant les déplacements internes, qui donne les directives nécessaires à une gestion, fiable, systématique, coordonnée et fondée sur des principes, de la population des déplacés et des réfugiés, qui s'élève à plus d'un million dans le pays.

47. Environ 6 000 migrants somaliens ont été déportés d'Arabie saoudite vers Mogadiscio. Le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) suivent ces déportations et offrent une aide d'urgence aux personnes vulnérables et un appui à celles qui ont besoin de protection.

48. Le 9 avril, le Kenya a déporté 83 Somaliens faisant partie d'un groupe arrêté à la suite d'explosions mortelles survenues le 31 mars dans un quartier de Nairobi

habité essentiellement par des Somaliens. Le 5 avril, le Président a rencontré son homologue kényan, Uhuru Kenyatta, pour examiner avec lui la question de la détention et de la déportation des réfugiés somaliens qui seraient sans papiers. Le 17 avril, le Kenya a déporté 91 autres Somaliens qui ont été accompagnés par l'Ambassadeur de la Somalie dans ce pays.

49. Le 20 mars, le Gouvernement fédéral a signé le programme de promotion du travail décent et il a ratifié trois conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail, à savoir la Convention de 1948 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (n° 87), la Convention de 1949 sur le droit d'organisation et de négociation collective (n° 98) et la Convention de 1999 sur les pires formes de travail des enfants (n° 182).

Protection de l'enfance

50. Au total, 61 violations graves commises à l'encontre de 58 enfants (50 garçons et 8 filles) ont été signalées. La plupart d'entre elles concernaient le recrutement et l'emploi d'enfants par des forces de sécurité liés à l'armée et des milices alliées, la police et les Chabab, des violences sexuelles et des actes d'arrestation et de détention arbitraire. Les instructions générales régissant le traitement des enfants précédemment associés à des forces et groupes armés ont été signées par le Ministre de la défense et le Ministre de la sécurité nationale.

51. La MANUSOM a dispensé une formation à 192 sous-officiers et à un groupe restreint de 32 formateurs spécialisés dans la protection de l'enfance, dans le cadre d'une initiative visant à renforcer la capacité de l'armée. Les soldats appartiennent à une compagnie d'infanterie récemment constituée d'éléments issus de divers clans. Au total, 498 enfants ont continué de bénéficier de programmes locaux de réintégration mis en œuvre dans le sud et le centre de la Somalie, qui offrent un soutien psychosocial dans les cas de traumatismes liés au conflit, de violences et de maltraitance, des formations en vue de l'acquisition de compétences pratiques ou professionnelles et une aide à leur retour dans le système scolaire.

Intégration d'une démarche antisexiste et autonomisation des femmes

52. Le 19 février, des représentantes d'organisations somaliennes de défense des droits des femmes se sont réunies à Mogadiscio afin de définir les mesures nécessaires à l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans les objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État énoncés dans le Pacte pour la Somalie. L'ONU a également continué d'aider l'Initiative somalienne pour l'accès des femmes aux postes de responsabilité à tenir des réunions pour définir une stratégie visant à faire participer davantage les femmes à la prise des décisions aux échelons national, régional et local. Ces travaux déboucheront sur un programme conjoint de participation des femmes à la consolidation de la paix et à la prise des décisions, qui bénéficiera de l'appui du PNUD, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et de la MANUSOM. Le 19 mars, une réunion des membres de l'Initiative s'est tenue au Puntland, pour arrêter les priorités du programme conjoint.

53. Au mois de mars, l'AMISOM a arrêté des orientations en matière d'égalité des sexes afin de s'acquitter plus efficacement de son mandat. Grâce à un financement du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'ONU-Femmes, 14 représentants du Gouvernement fédéral, du Gouvernement du Puntland

et d'organisations de la société civile du Somaliland ont assisté à la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme à New York.

Violence sexuelle en période de conflit et violence sexiste

54. Les partenaires de l'UNICEF sont venus en aide à 256 victimes de violence sexiste, dont 50 enfants. Le 23 février, au Puntland, la famille d'une victime d'un viol, âgée de 3 ans, a préféré régler l'affaire dans le cadre du système de justice traditionnelle, en dépit des tentatives faites par la MANUSOM pour lui faciliter l'accès aux mécanismes judiciaires formels.

D. Situation humanitaire

55. La crise humanitaire qui touche la Somalie reste l'une des plus vastes et des plus complexes du monde, environ 30 % de la population ayant besoin d'aide malgré la récente amélioration de la sécurité alimentaire. Dans l'immédiat, on estime que 2,9 millions de personnes ont immédiatement besoin d'une assistance vitale et de ressources pour subsister. Les services sociaux de base en place, peu efficaces et inadéquats, continuent de miner la résilience de la population et les 635 000 personnes installées dans des camps ont besoin d'aide pour satisfaire leurs besoins essentiels, notamment en termes d'éducation, de santé, de logement, d'accès à l'eau potable, d'assainissement et d'hygiène.

56. Malgré les conditions difficiles dans lesquelles ils interviennent, les partenaires humanitaires ont fourni une assistance alimentaire et des moyens de subsistance à 794 000 personnes; un accès temporaire à des sources durables d'eau potable à 133 000 personnes; un traitement de la malnutrition aiguë à 47 000 enfants de moins de 5 ans; des soins médicaux de base à 363 000 personnes; un lieu d'apprentissage à plus de 232 000 personnes; et un logement d'urgence et des articles ménagers à 18 000 personnes.

57. La majorité des besoins humanitaires recensés à la suite de l'opération « Aigle » est liée aux mouvements de population. Selon le HCR, quelque 50 000 personnes ont été temporairement déplacées du fait de l'opération, et le déplacement temporaire de quelque 20 000 autres reste à confirmer. Ces mouvements risquent de causer la surexploitation des rares ressources en eau, la plupart des déplacés retournant vers les zones urbaines et périurbaines exposées aux maladies, aux inondations saisonnières et à la sécheresse.

58. Faute d'avoir accès sans entrave et en toute sécurité à la population dans le besoin, les partenaires humanitaires ont des difficultés à organiser les transports de biens et de personnel de manière durable. Ils ont néanmoins pu réaliser des évaluations rapides des besoins à Baidoa (région de Bay) et à Xuddur et Waajid (région de Bakool). L'accès par la route aux zones récemment reconquises reste entravé par la présence de points de contrôle, et l'embargo commercial imposé par les Chabab a entraîné une flambée des prix des denrées alimentaires à Xuddur. Il est essentiel de pouvoir circuler en toute sécurité dans les zones qui sont récemment devenues accessibles pour y mener une campagne de vaccination et s'assurer que les besoins en eau, assainissement et hygiène pour tous sont satisfaits.

59. Une assistance d'urgence, y compris l'assemblage d'abris d'urgence et la fourniture d'articles ménagers, a été fournie à quelque 6 800 personnes arrivées à

Baidoa. Des services médicaux ont également été mis en place et 4 600 personnes ont reçu des produits d'assainissement et d'hygiène. Depuis le début du mois de mars, on estime qu'environ 1 800 personnes sont revenues à Xuddur et se sont intégrées aux communautés d'accueil. Une équipe médicale y a été déployée pour assurer des services essentiels.

60. Le nombre de cas de polio recensés en Somalie reste établi à 194. Après plusieurs campagnes d'urgence, la transmission de la maladie est en recul, aucun nouveau cas n'ayant été signalé dans la région de Banadir, épicentre de l'épidémie, depuis juillet 2013, et dans l'ensemble du pays en 2014. Les interventions d'urgence se poursuivront en 2014 pour en stopper la propagation et empêcher toute nouvelle contamination venue de l'extérieur. À la fin du mois de mars, plus de 2 millions d'enfants de moins de 5 ans avaient été vaccinés grâce à la campagne menée dans l'ensemble du pays.

E. Stabilisation

61. Les mesures prises pour instaurer la stabilité dans les zones reprises grâce à l'opération « Aigle » ont été renforcées et le Gouvernement fédéral a commencé à mettre en place des administrations provisoires dans les 25 secteurs concernés par cette phase des opérations militaires conjointes. Ces dispositions devraient céder la place à des administrations régionales intérimaires après deux mois. Les administrations qui existaient préalablement seront également rétablies, comme cela a été le cas à Xuddur pendant la première semaine de mars. À ce jour, des administrations provisoires ont été nommées dans 8 des 10 secteurs repris. Des délégations de haut niveau du Gouvernement fédéral ont également commencé à se rendre dans des zones récemment reconquises. En mars, le Ministre de l'intérieur et du fédéralisme et le Premier Ministre ont mené des délégations qui se sont rendues à Xuddur et à Buulobarde, respectivement.

62. Le Gouvernement fédéral et les partenaires internationaux ont recensé les besoins d'assistance des zones nouvellement reconquises, notamment les impératifs en matière de sécurité et de gouvernance ainsi qu'en matière d'assistance humanitaire et de moyens de subsistance. L'Organisation des Nations Unies s'emploie avec le Gouvernement fédéral à élaborer une proposition concernant l'appui à ces zones, qui sera soumise au Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en vue d'obtenir des ressources par le biais du mécanisme de financement des interventions rapides. Le 14 avril, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a envoyé des renforts pour aider la MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies à apporter la touche finale à la proposition et à examiner l'appui global que le Fonds d'affectation spéciale octroie à la Somalie.

F. Relèvement et développement socioéconomiques

63. Les travaux de reconstruction réalisés au marché d'Ansalooti, dans le secteur d'Hamar Jab-Jab à Mogadiscio, ont débuté le 22 février dernier dans le cadre du projet pour la création d'emplois durables et l'amélioration des moyens de subsistance mené en partenariat par ONU-Habitat, l'administration de la région de Banadir et des ONG locales. Le 6 mars, le Programme alimentaire mondial a acheté 200 tonnes de maïs à des coopératives agricoles de la région du Bas-Chébéli.

Il s'agit du premier achat de ce type, et il fait suite à une initiative pilote d'achat de céréales somaliennes menée conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture lancée en 2013 pour mettre en relation les producteurs et les marchés.

64. À l'extérieur du pays, le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ont aidé le Gouvernement fédéral somalien à envoyer des représentants à la première Exposition régionale des États arabes sur le développement Sud-Sud tenue à Doha, du 18 au 20 février. Une réunion spéciale sur la Somalie a permis de souligner l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour le Pacte pour la Somalie. La première conférence-exposition de producteurs somaliens organisée depuis plus de 20 ans s'est tenue les 17 et 18 mars à Doubaï (Émirats arabes unis). Elle a mis en vedette le bétail, l'agriculture et la pêche somaliens et a permis de réunir producteurs, investisseurs, experts, décideurs et donateurs.

65. Le 24 avril, le Ministre des finances a signé le mémorandum d'accord relatif au financement national du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires somalien administré par l'ONU. Le fonds d'affectation spéciale est ainsi mis en conformité avec l'engagement pris dans le Pacte pour la Somalie d'utiliser progressivement des systèmes nationaux, par exemple, pour que les fonds versés par les donateurs soient remis aux entités nationales destinataires par l'intermédiaire du Trésor public.

G. Sanctions ciblées

66. Dans son exposé de mi-mandat présenté le 27 mars au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a invité le Comité à inscrire sur la liste les personnes et entités dont il avait lui-même établi qu'elles enfreignaient le régime de sanctions. Le Groupe de contrôle a également informé le Comité que le commerce de charbon de bois somalien s'accroissait même si certains États destinataires n'épargnaient aucun effort pour faire respecter l'interdiction en vigueur.

67. Dans ma lettre datée du 3 avril 2014 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité (S/2014/243), j'ai présenté au Conseil des recommandations concernant l'assistance, notamment technique, que l'ONU pourrait fournir au Gouvernement fédéral pour lui permettre de satisfaire aux prescriptions énoncées dans sa résolution 2142 (2014).

H. Coordination de l'action internationale

68. La première réunion du Forum de partenariat de haut niveau, la plus haute instance chargée du suivi et de la mise en œuvre du Pacte pour la Somalie, s'est tenue le 24 février à Mogadiscio. Cet organe de coordination est présidé par le Président et par mon Représentant spécial pour la Somalie. Des représentants du Gouvernement fédéral, du Parlement fédéral et de plusieurs régions, ainsi que de la société civile et de la communauté internationale, ont insisté sur l'importance de concrétiser de toute urgence les engagements pris dans le Pacte et de renforcer la sécurité dans le pays. Les partenaires internationaux ont exhorté le Gouvernement fédéral à finaliser son projet « Vision 2016 » et à élaborer des plans d'action pour

chacun des objectifs relatifs à la consolidation de la paix et au renforcement de l'État prévus par le Pacte. Le gouvernement du Puntland, qui s'est déclaré favorable au New Deal, a présenté ses excuses et a demandé la tenue d'une réunion de haut niveau avec les partenaires internationaux pour envisager la voie à suivre.

IV. Mise en œuvre de la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité

69. Des progrès sensibles ont été réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 2124 (2013), avec le lancement au début du mois de mars de l'opération « Aigle » contre les Chabab. Des forces conjointes de l'AMISOM et de l'armée nationale somalienne ont repris du terrain dans les régions de Gedo, de Bay, de Bakool, d'Hiraan, de Galgaduud, du Moyen-Chébéli et du Bas-Chébéli.

70. La MANUSOM a continué de collaborer avec l'AMISOM pour l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Un groupe de travail conjoint ONU-AMISOM a été créé le 15 février. Il a recensé les mécanismes mis en place par l'AMISOM pour assurer le respect de la politique de diligence voulue, et a également établi l'existence de certaines insuffisances et formulé des recommandations pour y remédier. La MANUSOM a organisé des stages d'orientation, pour 180 commandants de l'AMISOM et 240 soldats de l'armée nationale somalienne, préalables au déploiement sur le thème des droits de l'homme fondamentaux.

71. Après la retraite MANUSOM-AMISOM organisée les 12 et 13 février à Addis-Abeba, la coopération entre les deux missions s'est intensifiée dans divers domaines. Une plateforme commune d'échange de l'information a été créée avec les composantes militaire et civile de l'AMISOM.

Appui logistique à l'AMISOM et à l'armée

72. L'UNSOA a continué de procurer un appui logistique à l'AMISOM et à l'armée, comme l'y autorise la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité et en application du concept des opérations révisé de l'AMISOM. L'UNSOA a appuyé la relève sur place des soldats de l'AMISOM pour que la disposition des troupes dans les zones d'opérations soit conforme au concept des opérations, a donc procédé au déplacement de 1 100 soldats burundais et de 1 200 soldats ougandais des régions de Bay et de Bakool vers les régions du Moyen-Chébéli et du Bas-Chébéli, et de 200 soldats burundais de la région de Bay vers Kismayo.

73. La construction de plateformes de secteurs de l'AMISOM et le matériel nécessaire a été acheminé au secteur 4 (Hiraan et Galgaduud). Le ravitaillement du secteur 4 reste toutefois difficile du fait que les filières d'approvisionnement sont sollicitées au maximum et dangereuses, obligeant l'UNSOA à utiliser ses moyens aériens limités. L'AMISOM a demandé au Gouvernement fédéral un terrain pour construire la plateforme d'approvisionnement de Kismayo. Une nouvelle plateforme secondaire est prévue à Dhobley, dans la région du Djouba inférieur (secteur 2), où les travaux ont commencé. Une plateforme aérienne et une plateforme de secteur secondaire d'appui sont également en construction à Baledogle, dans le Moyen-Chébéli (secteur 1).

74. Le 1[er] avril, l'UNSOA a commencé à livrer des rations aux troupes éthiopiennes des secteurs 3 et 4, la période de soutien logistique autonome étant terminée. Toutefois, la livraison d'eau potable et d'eau en vrac reste difficile car les soldats s'éloignent des plateformes de ravitaillement de Baidoa, Kismayo et Beledweyne. Le principal itinéraire d'approvisionnement entre Mogadiscio et Baidoa n'est pas entièrement sécurisé, ce qui ralentit les opérations de ravitaillement de l'UNSOA.

75. L'UNSOA a mis en place des mécanismes permettant d'assurer un appui logistique progressif à l'armée et de veiller à ce que toutes les troupes somaliennes participant aux opérations conjointes avec l'AMISOM satisfassent aux conditions préalables fixées dans la résolution 2124 (2013). Le Gouvernement fédéral et l'AMISOM ont décidé que l'UNSOA appuierait un maximum de 10 900 soldats somaliens lors des opérations conjointes. L'UNSOA a commencé à fournir un appui logistique à l'armée en puisant dans les premiers dons versés au fonds d'affectation spéciale pour la fourniture d'un appui non létal. Les contingents éthiopien et djiboutien forment respectivement 3 600 soldats dans le Secteur 3 et 1 000 soldats dans le secteur 4. La formation débutera prochainement dans les autres secteurs. Une cellule spéciale a été créée au sein de l'UNSOA pour coordonner l'appui fourni à l'armée somalienne. Il a été demandé aux pays fournisseurs de contingents d'assurer le transport, à titre onéreux, des forces somaliennes participant à des opérations conjointes. À ce jour, l'Éthiopie a fourni 50 véhicules de transport de troupes pour acheminer des unités de l'armée somalienne vers les secteurs 3 et 4.

76. Le financement de l'appui à l'armée doit être intégré au fonds d'affectation spéciale d'appui à l'AMISOM. Dans le prolongement des réunions d'experts tenues à New York et à Nairobi avec les États Membres, une réflexion de haut niveau a été organisée le 24 avril à New York pour lever des fonds. Les annonces de contributions émanant des Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Éthiopie et des États-Unis d'Amérique, s'élèvent à 8 millions de dollars, mais le financement reste à ce jour bien en deçà des 22 millions nécessaires pour soutenir l'armée durant les 12 premiers mois d'opération. Faute de fonds suffisants, l'appui fourni à l'armée par l'ONU sera limité.

77. Le Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'AMISOM reste essentiel pour améliorer les opérations et accroître l'efficacité de l'appui logistique fourni à celle-ci. L'UNSOA a reçu les 2,5 millions de dollars annoncés par le Gouvernement canadien et a immédiatement acquis des moyens de transport terrestre et du matériel de génie ainsi que du matériel de radiodiffusion destinés à l'AMISOM.

78. L'UNSOA a continué d'apporter à l'AMISOM et à la MANUSOM un appui stratégique d'importance cruciale dans le domaine de la communication. Il a par ailleurs dispensé à 340 membres de l'AMISOM des formations préalables au déploiement ou en cours de mission ainsi que d'autres types de formation, portant ainsi à 8 816 le nombre total de personnes formées depuis avril 2009. L'UNSOA a également renforcé son assistance médicale à l'AMISOM et à l'armée somalienne.

79. L'UNSOA a appuyé les efforts engagés par l'AMISOM pour créer une cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles. Le recrutement d'un conseiller principal chargé de la diriger a commencé et les fonds nécessaires à son démarrage ont été réunis. La Commission de l'Union africaine devrait lancer sans tarder le recrutement des 10 autres membres du personnel civil et en tenue.

V. Présence de l'Organisation des Nations Unies en Somalie

Renforcement de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Somalie

80. Le 26 février, l'Organisation a signé à Mogadiscio avec le Gouvernement fédéral l'accord sur le statut de la Mission.

81. Au 28 avril, 316 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 972 fonctionnaires recrutés sur le plan national, appartenant à la MANUSOM et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, avaient été déployés, dont 379 à Mogadiscio, 65 à Hargeisa, 13 à Boosaaso, 41 à Garowe et 9 à Gaalkacyo. Dans le centre-sud de la Somalie, le personnel international reste peu nombreux, 8 fonctionnaires étant en poste à Baidoa, 3 à Dollow et 4 à Kismayo. L'effectif déployé de la MANUSOM se composait de 66 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 19 autres recrutés sur le plan national.

Intégration

82. L'ONU mène désormais sur le terrain une opération intégrée. Le cadre stratégique intégré est en cours d'élaboration et constitue la contribution de l'ONU à la mise en œuvre du Pacte pour la Somalie. Sa composante stratégique devrait être achevée en mai 2014, tandis que la composante opérationnelle sera établie en même temps que seront arrêtés les objectifs des plans d'action pour la consolidation de la paix et l'édification de l'État.

Sûreté et sécurité du personnel

83. En raison de la détérioration des conditions de sécurité à Mogadiscio, particulièrement après l'attentat complexe qui a visé la Villa Somalia (palais présidentiel) le 21 février, et les menaces contre l'Organisation dont il est constamment fait état, des mesures internes ont été mises en place afin de renforcer les dispositifs de sécurité, notamment à l'aéroport international de Mogadiscio. La réoccupation progressive des bâtiments situés sur la route menant à l'aéroport, a commencé le 23 avril.

84. En prévision du déploiement de l'unité de garde stationnaire des Nations Unies prévu dans la résolution 2124 (2013), l'Organisation a présenté le 5 avril au Gouvernement fédéral un protocole portant modification de l'accord sur le statut de la mission. Ce protocole facilitera les activités de l'unité de garde, dont l'Ouganda fournit le contingent et le matériel. Le Gouvernement fédéral doit encore faire connaître sa réponse. Cela étant, le détachement précurseur du groupe est arrivé à Mogadiscio le 17 avril.

85. Du 17 mars au 10 avril, la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi du Département de la sûreté et de la sécurité a procédé à une évaluation de l'efficacité des mesures de sécurité mises en œuvre par l'Organisation en Somalie. Les normes de sécurité ont été jugées satisfaisantes.

86. La sécurité dans le Puntland a fait l'objet d'une inspection immédiatement après le meurtre de deux consultants de l'ONUDC le 7 avril. L'ONUDC et le Département de la sûreté et de la sécurité apportent leur concours aux autorités du

Puntland dans leur enquête. Les responsables de ces crimes doivent être traduits en justice à titre prioritaire.

VI. Observations

87. L'offensive militaire menée conjointement par l'AMISOM et l'armée nationale bouleverse le paysage politique du pays. De nouvelles zones sont reprises aux Chabab, ce qui permet au Gouvernement fédéral d'étendre son autorité à une portion plus grande du pays. Je rends hommage à l'AMISOM et à l'armée pour les sacrifices qu'elles continuent de consentir dans leur combat contre les Chabab. Le peuple somalien doit en tirer pleinement part dans un esprit de compromis et de réconciliation alors qu'il reconstruit son pays après des décennies de conflit.

88. Je salue la détermination de la Commission de l'Union africaine qui a su mettre en œuvre avec succès le nouveau concept d'opérations de l'AMISOM. Je reste toutefois préoccupé par le manque persistant de moyens, en particulier d'hélicoptères militaires, qui risque de compromettre les efforts de la Mission dont le Conseil de sécurité a prolongé le mandat dans sa résolution 2124 (2013). Le temps presse. J'exhorte les États Membres à accélérer le déploiement d'hélicoptères et d'autres moyens logistiques dans le cadre du concept d'opérations de l'AMISOM. L'Organisation est prête à rembourser les pays fournisseurs de matériel. Je remercie de nouveau la communauté internationale, en particulier l'Union européenne, pour son soutien.

89. L'Organisation a commencé à fournir un appui au Gouvernement fédéral pour permettre à l'armée de mener des opérations conjointes en respectant les impératifs énoncés dans la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité, notamment l'application intégrale de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Toutefois, les besoins de l'armée sont considérables et dépassent de loin les ressources financières, actuelles et prévues, du fonds d'affectation spéciale pour la fourniture d'un appui non létal à l'armée. Je remercie les Gouvernements britannique et américain pour leurs généreuses contributions au Fonds. Je remercie les Gouvernements éthiopien, italien et suédois pour leurs promesses d'aide. J'exhorte la communauté internationale à partager cette charge et à verser régulièrement des contributions généreuses pour soutenir le Gouvernement fédéral.

90. Je me félicite de la nouvelle dynamique insufflée par la conférence Vision 2016 et j'engage vivement le Gouvernement fédéral à mettre rapidement la dernière main au Cadre d'action qui y a été défini, et notamment à adopter dans les meilleurs délais la loi portant création de la Commission électorale nationale indépendante et de la Commission du tracé des frontières et de la fédération. Je prie instamment le Gouvernement fédéral et la communauté internationale de hâter la mise en œuvre des engagements politiques et financiers qu'ils ont pris dans le cadre du Pacte pour la Somalie et de la conférence Vision 2016. Il faut nous employer en priorité à traduire en assistance plus concrète les plans et les cadres existants. Les efforts déployés sans relâche pour promouvoir la participation des représentants régionaux aux mécanismes de coordination doivent être salués, car ils favorisent l'intégration et prennent en compte l'évolution des besoins en-dehors de Mogadiscio. Il reste toutefois encore beaucoup à accomplir pour assurer une plus forte participation des États et des régions afin de répondre aux besoins de tous les Somaliens.

91. Je prends note des efforts qui sont déployés pour mettre en place les administrations régionales et je me félicite que le Gouvernement fédéral s'emploie constamment à associer toutes les parties à cette entreprise. Les États fédérés seront les piliers d'une Somalie stable et pacifique et joueront un rôle déterminant dans la création d'une structure cohérente et efficace qui représente et serve les intérêts de tous les Somaliens. Je crains toutefois que la rapidité des progrès ne soit pas à la hauteur des attentes.

92. Il est indispensable que la population somalienne puisse constater les avantages concrets résultant des changements opérés dans leurs administrations locale et régionale, en particulier dans les régions récemment reconquises. La stabilisation de ces régions nécessitera l'action conjuguée du Gouvernement fédéral somalien, de l'ONU, de l'AMISOM et des partenaires internationaux. Je souhaite que les promesses de contributions, notamment celles faites à la Conférence du New Deal pour la Somalie tenue à Bruxelles, en 2013, soient tenues pour répondre aux besoins.

93. Je suis très inquiet de la montée des tensions à Baidoa. Je me félicite des efforts déployés récemment par le Gouvernement fédéral pour concilier les deux projets concurrents, l'un favorable à un État divisé en trois régions, l'autre à un État divisé en six régions. J'invite toutes les parties à œuvrer à une solution pacifique dans le respect de la Constitution fédérale provisoire. L'ONU et ses partenaires sont prêts à seconder les efforts du Gouvernement fédéral en faveur d'un règlement pacifique de la situation.

94. Je suis tout aussi inquiet des risques de conflit entre le Puntland et le Somaliland. J'invite les deux parties à s'abstenir d'exacerber les tensions et à faire preuve de retenue. À l'heure où le peuple somalien réalise une avancée décisive, depuis longtemps attendue, sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables, il importe de ne pas provoquer d'affrontements. Mon Représentant spécial continuera d'user de ses bons offices pour aider à régler les différends par des moyens pacifiques. J'exhorte tous les acteurs régionaux à coopérer pleinement avec la MANUSOM à cet égard.

95. Je me félicite des efforts déployés par le Gouvernement fédéral, l'administration provisoire de Djouba et l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord d'Addis-Abeba. Je prends note également des mesures récemment adoptées par le Premier Ministre pour favoriser le retour des milices à Kismayo et la réconciliation entre les clans au Moyen-Chébéli et Bas-Chébéli. J'invite toutes les parties concernées à se joindre aux efforts entrepris et je réaffirme la volonté de l'Organisation de prêter son appui à la mise en œuvre de l'Accord.

96. Le Gouvernement fédéral a sollicité l'aide et l'appui de la communauté internationale pour lui permettre d'assurer le contrôle des armes et du matériel militaire et de s'acquitter de son obligation de faire rapport au Conseil de sécurité telle qu'elle est énoncée dans la résolution 2142 (2014). J'invite de nouveau le Gouvernement fédéral à répondre d'urgence aux besoins recensés dans ma lettre en date du 4 avril (S/2014/243) et j'exhorte les États Membres à tenir compte de mes recommandations dans l'aide qu'ils fournissent.

97. Je reste préoccupé par le fait que les exportations de charbon de bois somalien se poursuivent, en violation de l'interdiction formulée dans la résolution

2036 (2012) du Conseil de sécurité, et qu'elles procurent aux Chabab des ressources considérables. J'invite le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée à inscrire sur la liste de sanctions les personnes et entités qui se livrent à cette activité.

98. J'exhorte une nouvelle fois le Gouvernement à placer les droits de l'homme au premier plan de son programme de renforcement de l'État, conformément à la Constitution fédérale provisoire et à ses obligations internationales. Je reste préoccupé par les exactions graves à l'égard d'enfants qui continuent d'être signalées et invite le Gouvernement fédéral à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs. Je l'invite également à décréter un moratoire sur la peine de mort, conformément aux obligations qui incombent à la Somalie au titre de la résolution 67/176 de l'Assemblée générale.

99. Je continue d'être préoccupé par la sous-représentation des femmes somaliennes dans le domaine de la consolidation de la paix. Je demande aux autorités somaliennes de faire en sorte que les femmes soient pleinement représentées dans les processus constitutionnels, électoraux et d'édification de l'État, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Une attention particulière devrait être accordée aux femmes dans les zones reprises, où elles supportent le poids d'une lourde charge socioéconomique. Je demande aux autorités somaliennes de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

100. Je reste extrêmement inquiet de la situation humanitaire en Somalie et du sort des réfugiés et migrants somaliens présents dans les pays tiers. Seuls 13 % des 933 millions de dollars nécessaires au financement des activités humanitaires en Somalie ont à ce jour été réunis. La nouvelle tactique des Chabab consistant à bloquer les voies d'approvisionnement en direction des villes du sud et du centre de la Somalie, la situation humanitaire pourrait se dégrader davantage encore. La Somalie court ainsi le risque de perdre les acquis fragiles obtenus en 2013. Pour que l'on puisse continuer à fournir une aide humanitaire et des moyens de subsistance vitaux et renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables, des fonds doivent d'urgence être versés et pérennisés. J'exhorte la communauté internationale à dégager sans plus attendre des fonds supplémentaires pour financer l'aide humanitaire en Somalie. Je demande aux pays qui ont généreusement accueilli les ressortissants somaliens ayant fui le conflit de se conformer aux obligations que leur impose le droit international et de ne pas les renvoyer de force en Somalie où leur vie pourrait être menacée.

101. Les mois à venir seront déterminants pour l'avenir de la Somalie. De nombreux objectifs devront être atteints d'ici à 2016. Les États fédérés doivent être constitués et une nouvelle constitution approuvée. Il faut hâter la réconciliation nationale. Pour renforcer la paix et la sécurité, le pays a besoin d'une administration et d'un gouvernement efficaces assurant les services de base, notamment dans les zones qui, grâce aux sacrifices de l'AMISOM et de l'armée, ont été récemment reprises aux Chabab. Il est indispensable que les Somaliens puissent voir et sentir les résultats de cette entreprise difficile. Le compromis et la réconciliation seront nécessaires au niveau local. C'est en définitive aux Somaliens qu'incombe cette responsabilité.

102. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement fédéral aura besoin que l'ONU et la communauté internationale lui prêtent leur appui pour renforcer la sécurité des Somaliens et les aider à régler leurs différends de longue date. À l'approche du

premier anniversaire de la MANUSOM, l'ONU est aujourd'hui bien placée pour aider le Gouvernement fédéral à concrétiser ses priorités et continuer à offrir ses bons offices afin de faciliter le processus politique. La communauté internationale doit rester déterminée à soutenir le Gouvernement fédéral et le peuple somalien et je réaffirme la ferme volonté de l'ONU de renforcer son appui et sa présence en Somalie en ce moment décisif. C'est pourquoi je recommande vivement au Conseil de sécurité de proroger d'un an le mandat de la MANUSOM, jusqu'au 3 juin 2015.

103. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, Nicholas Kay, ses adjoints et les membres du personnel de la MANUSOM, de l'UNSOA, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales présentes en Somalie pour le travail ardu qu'ils continuent d'accomplir dans des conditions particulièrement difficiles et dangereuses. Je rends un hommage particulier à nos deux collègues de l'ONUDC qui ont fait le sacrifice de leur vie pour aider la Somalie. Je tiens également à exprimer mes vifs remerciements à l'Union africaine, à l'AMISOM, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement et à l'Union européenne pour leur soutien constant à la recherche de la paix en Somalie. Nous devons continuer de resserrer notre partenariat afin de pouvoir ensemble aider les Somaliens à jouir d'une paix durable.

Carte


SOMALIA
National capital
Regional capital
Town, village
Airport
International boundary
Regional boundary
Undetermined boundary
Main road
Track
Railroad
DJIBOUTI
ETHIOPIA
KENYA
GULF OF ADEN
INDIAN OCEAN
Djibouti
Muqdisho (Mogadishu)
Hargeysa
Boosaaso (Bender Cassim)
Garoowe
Gaalkacyo (Galcaio)
Kismaayo (Chisimayu)
Baydhabo (Baidoa)
Beledweyne
Jawhar (Giohar)
Marka (Merca)
AWDAL
WOQOOYI GALBEED
TOGDHEER
SANAAG
SOOL
BARI
NUGAAL
MUDUG
GALGUDUUD
HIRAAN
BAKOOL
GEDO
BAY
SHABELLE DHEXE
BANADIR
SHABELLE HOOSE
JUBA DHEXE
JUBA HOOSE
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 3690 Rev. 10.2 UNITED NATIONS
May 2014
Department of Field Support
Cartographic Section